

Compte rendu du Conseil Municipal

Jeudi 10 novembre 2011

Présents :

Monsieur FESQUET Pierre, Maire

Mesdames : LAUZE Marie-Christine, CHOQUET Christine,

Messieurs : GODE Philippe, DIVOUX Etienne, FAURE François, Pascal Jean-Pierre,
RIGAL Frédéric, DELEMAR Hugues

Excusée, procuration à P. FESQUET : JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie

Excusé : VEDRINES Jean-Luc

Secrétaire de séance : GODE Philippe

1-Blason communal :

Historique du blason communal :

- **2001** : une proposition de blason est adressée à la Mairie de Moissac par un particulier passionné des armoiries, M. Molinier
- Nov. **2003** : contact avec les archives départementales de la Lozère qui sollicitent les communes pour la conception de blasons. La commune de Moissac fait alors examiner le blason proposé par M. Molinier. Les archives départementales font état de défauts aux règles des armoiries. Elles suggèrent des thèmes différents : chèvre dressée, deux petites montagnes, une église.
- **2004** : Avec le conservatoire du patrimoine, des modifications sont apportées sur la proposition de M. Molinier. Le blason est achevé en Mairie. Il est adopté, mais le conseil municipal ne vote pas de délibération officielle.
- **2011** : constatant l'utilisation du blason communal inspiré par sa proposition, mais modifié selon les suggestions du conservatoire du patrimoine, M. Molinier exprime son mécontentement.

Il faudrait expliquer à M. Molinier les modifications apportées et officialiser le blason de manière définitive, par une délibération du conseil municipal.

2-Transport scolaire 2010-2011 :

Délibération pour la participation municipale aux frais de transport scolaire (85.70% payé par le conseil général) des écoliers de Saint-Roman.

14.3% des frais, soit 720 € pour 4 élèves

Délibération votée à l'unanimité : POUR 10- CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

3-Aménagement de la salle multifonctionnelle et Mairie :

cf. nouveaux plans de la Mairie : bureau du Maire et secrétariat dans la salle du conseil actuelle, salle de réception dans la cave actuelle.

Une délibération est nécessaire pour valider les plans et faire chiffrer le coût des travaux de la Mairie et aménagement de l'abribus face à la Mairie

Des précisions sont demandées : vérifier les choix d'isolation au Rez de Chaussée, demander le plan de stationnement devant le secrétariat.

Délibération votée à l'unanimité : POUR 10- CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

4-Eclairage public :

Cf. diagnostic Eclairage public du SDEE.

Suite aux orientations données par le Grenelle de l'Environnement, et au vu de l'état des lieux fait sur la Commune, on devrait procéder théoriquement au changement de 13 points lumineux par an jusqu'en 2015, ce qui serait très onéreux.

La discussion au sein du conseil municipal oriente le choix vers le remplacement de 3 points lumineux par an, pour maintenir le parc en bon état.

Une réflexion est conduite par les conseillers municipaux pour imaginer comment réduire la facture énergétique de la Commune.

Des pistes sont à étudier :

- Ne pas procéder à l'implantation d'éclairage public sur du terrain privé
- Supprimer l'éclairage public là où il n'est pas justifié (par exemple au Château de Moissac)
- Réduire le nombre de points lumineux sur la corniche devant Saint Roman
Bien des communes font désormais ce type de choix, par exemple il n'y a pas d'éclairage public sur la déviation de Saint Jean du Gard.
- Les nouveaux candélabres apportant une bien meilleure qualité de lumière, on peut envisager de réduire le nombre de points lumineux là où ils ont été implantés.

Le conseil municipal souhaite poursuivre sa réflexion à moyen terme pour réduire la consommation (et donc les frais) énergétique sur Moissac VF.

(Le bon fonctionnement des pompes sur le captage en est l'illustration.)

L'éclairage du Village de Vacances est coupé pour la troisième année tout l'hiver.

D'autres pistes restent à explorer : peut-on prévoir des plages horaires sans éclairage public ?

L'éclairage public du Fez-Roland va être réalisé : grâce à la qualité d'éclairage des nouveaux candélabres, on peut réduire le nombre de points lumineux.

Le programme d'enfouissement des réseaux s'étend de 2008 à 2013, sur 6 ans.

5-Projet AEP La Rouvière - Arbousses :

Ces hameaux payent la consommation d'eau, plus l'énergie pour monter l'eau.

Pour des raisons d'équité, il faut harmoniser pour tout le service rendu.

- La Commune doit prendre en charge les frais liés à l'énergie : il faut poser un compteur électrique.
- Il faut vérifier l'état du réseau : conduites, fuites éventuelles.
- Il faut envisager un projet de révision de l'adduction (jusqu'au réservoir d'Arbousses ?)
- Un chiffrage est nécessaire ; il sera demandé au Cabinet Gaxieu (Maître d'œuvre).

6-Indemnités annuelles du Percepteur :

320 €, délibération annuelle, votée à l'unanimité

Délibération votée à l'unanimité : POUR 10- CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

7-Menaces sur l'avenir du Village de Vacances de Saint Roman :

Des problèmes graves de nuisances sonores menacent le bon fonctionnement du Village de Vacances de Saint Roman : aboiement de chiens.

Le responsable de l'organisme gestionnaire du Village de Vacances fait état de courriers et de Mails lui étant adressés par des particuliers et le Tour Opérateur partenaire. Des demandes de remboursements lui ont été adressées par les vacanciers locataires ; le responsable de la SELO fait savoir explicitement au Maire de la Commune que la situation n'est plus tenable. Il relève également des plaintes concernant la circulation de véhicule « Quad » à travers le Village de Vacances.

Les problèmes de nuisances sonores ne sont pas nouveaux, mais la situation n'a pu être résolue à l'amiable, malgré plusieurs tentatives engagées par le Maire et son adjoint, après avis du conseil municipal.

Le propriétaire des chiens incriminés dit ne pas être responsable des aboiements intempestifs ; il appuie son raisonnement sur le fait que d'autres meutes sont aussi sonores et qu'elles excitent ses chiens.

Le conseil municipal doit débattre et trouver des solutions efficaces pour enrayer les menaces que constituent potentiellement les nuisances.

Le Maire fait un rappel de l'histoire du Village de Vacances :

- Création en 1968, sous le mandat de Paul FLAYOL : un ensemble de 15 gîtes communaux et 2 gîtes privés (à l'entrée du Village du V.)
- Entretien et agrandissement pendant les 4 mandats de Jacky PLANTIER : 3 périodes d'investissements majeurs : agrandissement par la construction de 5 gîtes supplémentaires, réalisation de la piscine, mise en place du contournement du village et aménagement par l'édification de l'amphithéâtre et Salle d'accueil.
- Ces dernières années, l'un des deux gîtes privés est devenu résidence secondaire (succession P. FLAYOL), l'autre gîte a été vendu et mis en location.
- Plus récemment, l'entretien a été accentué, et a été réalisé en partenariat avec la SELO. Le Conseil a mis l'accent sur le rééquilibrage budgétaire. Une autre phase d'aménagement est à l'étude. Il concerne principalement le volet énergétique (isolation des gîtes, solaire thermique etc....) .

- Le village de vacances représente la majeure partie du patrimoine de la Commune.
- Il fait partie intégrante de l'activité économique de la Vallée Française
- La commune confie la gestion du village à la SELO, sous contrat de location (32000 € / an)

Il faut protéger de manière durable l'existence du Village de Vacances.

Il faut restaurer un climat de calme et de détente pour les vacanciers qui paient leur séjour.

Le Maire dispose de pouvoirs de police ; le conseil municipal souhaite bénéficier du soutien et de l'engagement de tous, pour défendre ce que nous ont légué nos prédécesseurs.

- Dans le cadre de la lutte contre les nuisances sonores liées aux aboiements de chiens, un courrier sera adressé au propriétaire des chiens qui réside à l'entrée du Village de Vacances
- Un courrier sera adressé aux sociétés de chasse pour rencontrer les responsables et envisager les solutions pour stopper les nuisances sonores autour des habitations.
- Un courrier sera adressé au propriétaire des lieux où sont tenus les animaux.

Le Maire présente le projet de 3 arrêtés :

- Un arrêté interdisant les aboiements intempestifs des chiens à proximité des lieux d'habitation
- Un arrêté interdisant de circuler dans le village de vacances.
- Un arrêté interdisant tout démarchage dans le village de vacances.

8- Logement communal de Saint Roman

Un devis a été demandé à 2 entreprises pour l'installation d'un poêle dans le logement communal de Saint Roman, au dessus de l'école : ETS MARK et ETS DURAND

Le choix est fait pour le moins-disant B. MARK : 1350 €

9-Aménagement du village :

Rappel : il s'agit d'un projet général : cache-conteneurs, bancs, clôtures

Une demande de subvention du Conseil Général a été faite, à hauteur de 7 000 €.

La clôture châtaignier est onéreuse, mais de qualité et sur le modèle de la clôture du parking de la Mairie. Après discussion, le conseil municipal envisage de commencer les travaux en 2012 par le quartier de Valbécède.

La séance est levée à 23 h 30.